



Règlement pour la consultation et l'utilisation des fonds d'archives de la Plate-forme technologique ALPHA

Article 1^{er} : Les fonds d'archives et bibliothèques du Fonds Maurice Blondel, du Fonds Michel Henry et du Fonds Jean Ladrière sont **la propriété exclusive** de l'Université catholique de Louvain et sont gérés par la Plate-forme technologique ALPHA de l'Institut Supérieur de Philosophie (Place Cardinal Mercier, 14 (boîte L3.06.02), 1348 Louvain-la-Neuve (Belgique) ; téléphone : +3210478567 ; courriel : fondsalph@uclouvain.be ; archiviste : Thierry SCAILLET ; responsable scientifique : Professeur Jean LECLERCQ).

Article 2 : Les fonds d'archives et les livres conservés par la Plate-forme technologique ALPHA sont accessibles à tous, sur la base d'une demande motivée des lecteurs et chercheurs potentiels, à adresser à l'archiviste qui analysera la requête en partenariat avec les responsables scientifiques des fonds.

Article 3 : Les archives et les livres des fonds sont consultables sur rendez-vous, le mardi et le mercredi de 9h à 12h et de 14h à 16h. À son arrivée, le lecteur consignera sa venue dans un registre prévu à cet effet. Lors de sa première visite, il remplira également une fiche d'identification reprenant ses coordonnées, qui sera conservée par l'archiviste, et il s'engagera à respecter le règlement de la Plate-forme technologique dont il recevra une copie.

Article 4 : La Plate-forme technologique ALPHA met à la disposition du lecteur une salle de lecture lui permettant de travailler sur les documents dont il aura demandé la consultation. Elle se réserve le droit d'interdire la consultation de documents originaux ou de publications, ainsi que toute forme de reproduction, s'il existe un risque de détérioration ou si ces éléments n'ont pas encore été classés ou encore dans le cadre du respect des lois et règles existant sur la protection de la vie privée.

Article 5 : Les documents ne seront **en aucun cas** emportés par un lecteur à son domicile, sous peine de se voir refuser l'accès futur à la Plate-forme technologique ALPHA. Les documents ne peuvent être empruntés qu'à des fins d'expositions, moyennant l'établissement préalable d'une convention.

Article 6 : Il est **strictement interdit** de fumer, de boire et de manger dans les locaux d'archives de la Plate-forme technologique ALPHA.

Article 7 : Pour **garantir la conservation** des archives, le lecteur ne peut utiliser dans la salle de lecture que des crayons ordinaires noirs, des feuilles volantes ou des fiches, un ordinateur portable et une clé USB. Il présentera spontanément ses notes à l'archiviste, avant de quitter les locaux de la Plate-forme technologique ALPHA.

Article 8 : Pour éviter toute confusion, le lecteur présentera à l'archiviste à son arrivée les ouvrages qu'il aurait éventuellement emmenés avec lui pour l'aider dans ses recherches.

Article 9 : L'archiviste est présent pour assister le chercheur dans ses recherches, si cela s'avère nécessaire. Des instruments de recherche relatifs aux différents fonds d'archives conservés par la Plate-forme technologique ALPHA seront mis progressivement à la disposition des chercheurs.

Article 10 : Le lecteur peut, sous certaines réserves, obtenir des reproductions des documents d'archives.
Propriété des reproductions :

- Les reproductions analogiques (sous forme de tirages argentiques, de photocopies ou d'impression numérique) sont la **propriété matérielle de la personne qui les a commandées**. Leur utilisation est soumise aux articles 11 et 12 du présent règlement.
- Les reproductions numériques (images numériques, CD-rom, DVD, etc.) restent par contre la **propriété de la Plate-forme technologique ALPHA de l'Université catholique de Louvain**. Elles ne peuvent **en aucun cas être transmises, copiées, utilisées** sans autorisation préalable telle que définie par l'article 12.

Article 11 : Lors de l'exploitation des données récoltées dans les différents fonds dans un travail de nature scientifique ou de vulgarisation, le lecteur veillera à **respecter la pensée des auteurs** dont il a consulté les archives, ainsi que le caractère privé de certaines informations qu'il pourrait avoir trouvées dans les documents conservés par la Plate-forme technologique ALPHA (loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard du traitement des données à caractère personnel ; arrêté royal d'exécution du 13 février 2001).

Article 12 : L'utilisation des documents d'archives est soumise à des conditions spécifiques que le lecteur s'engage à respecter.

§1 : Concernant les autorisations :

- Toute reproduction ou représentation des documents, quel que soit le support, nécessite **une autorisation préalable écrite** de la Plate-forme technologique ALPHA de l'Université catholique de Louvain ¹.
- Chaque réutilisation ou utilisation autre que celle déclarée dans une autorisation précédente doit faire l'objet d'une **nouvelle demande** auprès de la Plate-forme technologique ALPHA de l'Université catholique de Louvain.
- Une **demande d'autorisation de reproduction** de documents doit être envoyée, complétée et signée, dans le cas d'un projet de diffusion à but lucratif ou commercial (presse, magazines, entreprises, publicités, etc...).

§2 : Mentions obligatoires :

- L'utilisateur s'engage à faire figurer clairement, dans toutes publications issues de ses recherches dans les archives conservées par la Plate-forme technologique ALPHA, les mentions obligatoires suivantes : **UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN, Plate-forme technologique ALPHA, Fonds Maurice Blondel / Fonds Michel Henry / Fonds Jean Ladrière, [cote du document]**.

§3 : Droits :

Il appartient à l'utilisateur de respecter les droits moraux et patrimoniaux des auteurs des textes consultés, ainsi que des auteurs de tout autre type d'œuvre (dessins, photographies, ...) y contenues. L'utilisateur s'engage notamment à régler les droits d'auteur pécuniaires, si l'auteur ou l'ayant droit le revendique. L'utilisateur veillera également au respect du droit à l'image de toute personne représentée en sollicitant les autorisations requises. L'utilisateur s'engage à faire sien tout recours susceptible d'être intenté par les auteurs, leurs ayant droits ou ayant causes, ainsi que les personnes représentées du fait de la reproduction et de la publication de ces documents.

La Plate-forme technologique ALPHA de l'Université catholique de Louvain se dégage de toute responsabilité en cas de manquement à ces conditions et de tout recours qui en résulterait.

Article 13 : Le lecteur s'engage à faire parvenir à la Plate-forme technologique ALPHA (adresse postale : Thierry SCAILLET, Plate-forme technologique ALPHA, place Cardinal Mercier, 14, boîte L03.06.02, 1348, Louvain-la-Neuve) tout article ou ouvrage publié qu'il aura écrit en se basant, en tout ou en partie, sur les archives conservées par la Plate-forme.

Louvain-la-Neuve, le 1^{er} novembre 2013

Le lecteur déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisations des archives conservées par la Plate-forme technologique ALPHA de l'Université catholique de Louvain et s'engage à les respecter, sous peine de se voir refuser à l'avenir l'accès aux archives et l'utilisation de celles-ci.

Lu et approuvé

Louvain-la-Neuve, le

Signature du lecteur,

¹ Pour les archives « Bauchau », on s'adressera au Fonds Bauchau de l'Université catholique de Louvain (voir la Charte d'utilisation spécifique).